

Evaluation SCOT

SOMMAIRE

1. Evaluation et méthodologie
2. Analyse des effets du SCoT
3. Intégration des nouvelles lois
4. Procédure et périmètre

Evaluation et méthodologie

Pourquoi une évaluation ?

- Réglementaire : Article L143-28 du code de l'urbanisme
- Délai : Six ans au plus après la délibération portant approbation du schéma de cohérence territoriale
- Contenu :
 1. analyse des résultats de l'application du schéma, notamment en matière d'environnement, de transports et de déplacements, de maîtrise de la consommation de l'espace, de réduction du rythme de l'artificialisation des sols, d'implantations commerciales et, en zone de montagne, de réhabilitation de l'immobilier de loisir et d'unités touristiques nouvelles structurantes.
 2. lorsque le périmètre du schéma de cohérence territoriale est identique à celui d'un plan local d'urbanisme intercommunal : examen de l'opportunité d'élargir le périmètre du schéma, en lien avec les territoires limitrophes.
- Risque : caducité du SCoT

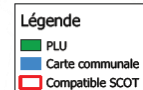
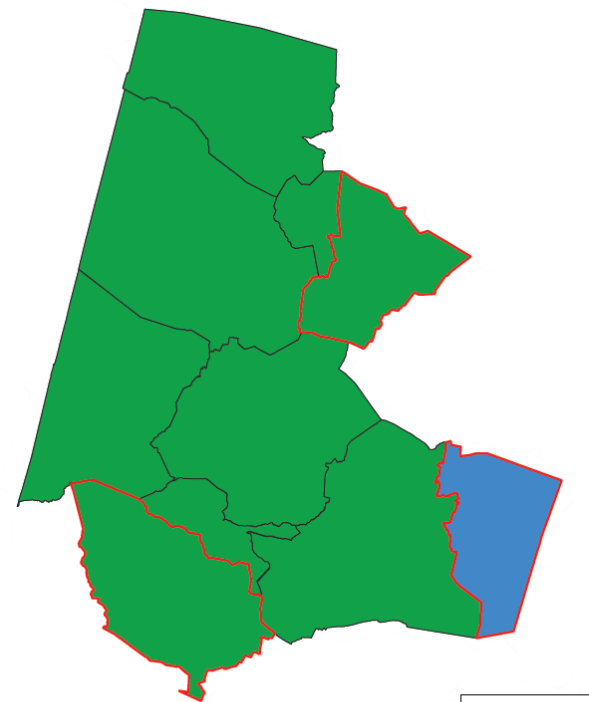
Quels sont ses objectifs ?

Elle a pour but de :

- Mesurer les effets des objectifs du PADD du SCoT et traduits dans le DOO sur le territoire
- Déterminer si les orientations et les objectifs sont toujours pertinents
- Examiner l'opportunité d'élargir le périmètre
- Décider du besoin de révision du SCoT

Les limites de l'évaluation

- Le SCoT est un document de planification avec un projet de territoire à l'horizon 2040, la mesure de ses effets au bout de 5 ans reste relative.
- Certaines prescriptions/recommandations ne sont pas évaluées compte tenu du caractère qualitatif recherché et/ou de l'absence de données exploitables. La temporalité des données disponibles n'est pas toujours adaptée.
- Depuis l'approbation du SCoT seuls 3 documents d'urbanisme ont été mis en compatibilité ce qui limite fortement ses effets :
 - PLU de Léon
 - PLU de Lévignacq
 - Carte communale de Taller
- Analyse de la consommation d'espace : incohérence dans le SCoT sur les périodes et les objectifs, choix de reprendre la méthode du PLUi en cours d'élaboration



Méthodologie

Consommation d'espace

11 objectifs du DOO

4 thèmes :
Démographie
Artificialisation et densification
Risques
Logement

indicateurs

Environnement

3 objectifs du DOO

3 thèmes :
Eau
Patrimoine et paysage
Energie

indicateurs

Transports et déplacements

7 objectifs du DOO

2 thèmes :
Mobilité
Numérique

indicateurs

Economie

7 objectifs du DOO

2 thèmes :
Emploi
Activité

indicateurs

Evaluation des effets

Excellent

Satisfaisant

Limité

Insuffisant

Méthodologie - exemple

Consommation d'espace

- | | |
|---|--|
| 1.1 Organiser le territoire en secteurs | 3.4 Renforcer la sylviculture et l'agriculture |
| 1.2 Se préparer à accueillir 5 000 habitants supplémentaires d'ici 2040 | 3.5 Diversifier l'offre touristique |
| 1.3 Se développer sans s'étaler | 4.1 Préserver les enjeux de la biodiversité et la structuration du territoire par la TVB |
| 1.4 Mettre en place les conditions d'accueil des gens du voyage | 4.3 Protéger la population face aux risques et nuisances |
| 2.1 Développer des mobilités respectueuses de l'environnement | 4.5 Economiser les énergies, développer les énergies renouvelables et s'adapter au changement climatique |
| 3.1 Inciter et accompagner la création de 2 500 emplois supplémentaires sur le territoire | |

OBJECTIFS PRINCIPAUX

Démographie

Artificialisation des sols et densification



Risques

Logement

INDICATEURS

Evaluation
des effets

Excellent

Satisfaisant

Limité

Insuffisant

Analyse des effets du SCoT

CONSOMMATION D'ESPACE

- Objectifs concernés :

- 1.1 Organiser le territoire en secteurs

- 1.2 Se préparer à accueillir 5 000 habitants supplémentaires d'ici 2040

- 1.3 Se développer sans s'étaler

- 1.4 Mettre en place les conditions d'accueil des gens du voyage

- 2.1 Développer des mobilités respectueuses de l'environnement

- 3.1 Inciter et accompagner la création de 2 500 emplois supplémentaires sur le territoire

- 3.4 Renforcer la sylviculture et l'agriculture

- 3.5 Diversifier l'offre touristique

- 4.1 Préserver les enjeux de la biodiversité et la structuration du territoire par la TVB

- 4.3 Protéger la population face aux risques et nuisances

- 4.5 Economiser les énergies, développer les énergies renouvelables et s'adapter au changement climatique

Démographie

Artificialisation des sols et densification

Risques

Logement

CONSOMMATION D'ESPACE

Démographie

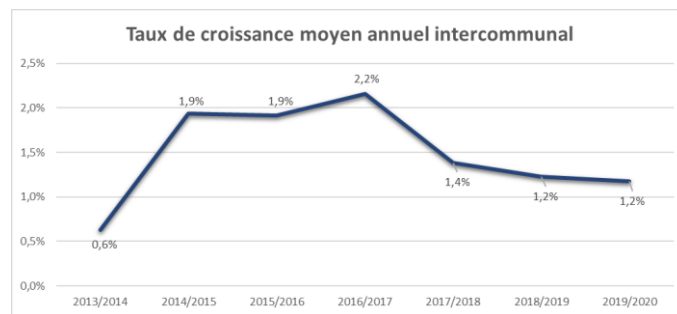
- Principaux objectifs 2040 :
 - Accueillir 5 000 habitants soit une population 15 928 habitants
 - TCAM 1,37%
 - Tendre vers une polarisation de la croissance démographique

CONSOMMATION D'ESPACE

Démographie

Evolution de la population entre 2013 et 2020

Communes	Population 2013	Population 2020	Objectif population 2040	% objectif réalisé	Projection TCAM 2013/2040	Population 2020 estimée selon projection	Ecart avec prévisionnel	TCAM 2013/2020
Castets	1997	2497	3594	31%	2,2%	2305	8,3%	3,2%
Léon	1981	1932	2883	-5%	1,4%	2175	-11,2%	-0,4%
Linxe	1351	1513	1815	35%	1,1%	1455	4,0%	1,6%
Lit-et-Mixe	1563	1682	2100	22%	1,1%	1683	-0,1%	1,1%
St-Julien-en-Born	1567	1687	2105	22%	1,1%	1688	0,0%	1,1%
Taller	592	655	795	31%	1,1%	637	2,7%	1,5%
Vielle-St-Girons	1214	1438	1631	54%	1,1%	1307	10,0%	2,4%
Lévignaçq	314	312	411	-2%	1,0%	336	-7,1%	-0,1%
St-Michel-Escalus	295	316	386	23%	1,0%	316	0,1%	1,0%
Uza	159	203	208	90%	1,0%	170	19,3%	3,6%
Côte Landes Nature	11033	12235	15928	25%	1,37%	12090	1,2%	1,5%



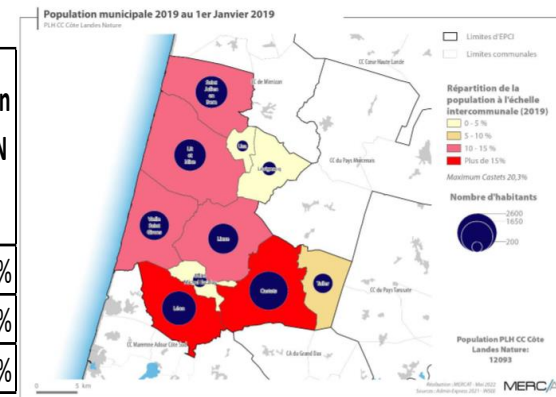
- o +1 202 habitants en 7 ans soit 25% de l'objectif à 27 ans
- o 145 habitants de plus que le prévisionnel 2020
- o Un taux de croissance annuel moyen supérieur aux prévisions (1,5% au lieu de 1,37%)

CONSOMMATION D'ESPACE

Démographie

Polarisation de la croissance démographique

territoires	Population 2013	Population 2020	Objectif population 2040	TCAM 2013/2040	TCAM 2013/2020	Représentation à l'échelle CLN 2013	Représentation à l'échelle CLN 2020	Représentation à l'échelle CLN 2040
Pôle central de développement	1997	2497	3594	2,2%	3,2%	18%	20%	23%
Pôles intermédiaires	8268	8907	11329	1,2%	1,1%	75%	73%	71%
Communes de proximité	768	831	1005	1,0%	1,1%	7%	7%	6%



Source : diagnostic PLH

Une polarisation de la population qui se confirme

CONSOMMATION D'ESPACE

Démographie

o Evaluation des effets du SCoT :

- Accueillir 5 000 habitants soit une population 15 928 habitants
- TCAM 1,37%
- Tendre vers une polarisation de la croissance démographique

Insuffisant

Insuffisant

Satisfaisant

CONSOMMATION D'ESPACE

Artificialisation des sols et densification

- Principaux objectifs 2040:
 - Réduire de 29% la consommation d'espaces NAF et préserver la TVB
 - Consommation maximum de 298 ha pour le logement et 259 ha pour les activités économiques (dont 90 ha pour les énergies) soit 557 ha au total (période 2016/2040)
 - Favoriser l'urbanisation dans les centre-bourgs et en continuité de l'existant
 - Densifier afin de limiter les déplacements
 - Une densité moyenne de 12 logements/ha (répartition par polarité)

CONSOMMATION D'ESPACE

Artificialisation des sols et densification

Consommation foncière par occupation du sol entre 2013 et 2022

	Territoires artificialisés (toutes vocations)	Agricole (toutes vocations)	Naturel (toutes vocations)	naturels, agricoles et forestiers (toutes)	Total
Castets	9,67	2,07	105,98	108,05	118
Léon	7,43	14,64	9,93	24,57	32
Lévignacq	0,58	3,13	5,25	9,19	9
Linxe	3,12	2,57	35,09	37,66	41
Lit-et-Mixe	5,15	7,09	38,62	45,72	51
Saint-Julien-en-Born	4,88	5,63	33,33	38,96	44
Saint-Michel-Escalus	2,29	2,80	4,77	7,57	10
Taller	1,17	0,71	10,78	11,49	13
Uza	0,24	0,00	0,60	0,60	1
Vielle-Saint-Girons	4,14	6,88	62,11	68,99	73
Total	39	46	306	353	391

Consommation foncière par destination entre 2013 et 2022

	Habitat (dont routes)	Activité agricole	Activités économiques, industrielles ou commerciales	Equipements de superstructures ou d'infrastructures	Projets ponctuels	Total
Castets	29,22	0,14	27,51	1,20	59,65	118
Léon	31,45	0,25	0,26	0,03	0,00	32
Lévignacq	8,93	0,00	0,00	0,00	0,00	9
Linxe	29,67	0,00	0,00	0,00	11,11	41
Lit-et-Mixe	46,57	0,39	3,28	0,63	0,00	51
Saint-Julien-en-Born	33,42	0,00	9,90	0,53	0,00	44
Saint-Michel-Escalus	8,49	0,34	1,03	0,00	0,00	10
Taller	12,66	0,00	0,00	0,00	0,00	13
Uza	0,84	0,00	0,00	0,00	0,00	1
Vielle-Saint-Girons	67,54	0,00	4,54	1,06	0,00	73
Total	269	1	47	3	71	391

o Sur 2013/2022 consommation foncière :

- 90% de l'artificialisation en espace NAF – moyenne de 35,3ha/an consommés
- 269 ha consommés pour l'habitat, 47 ha pour le développement économique et 71 ha pour les énergies (Castets et Linxe)

CONSOMMATION D'ESPACE

Artificialisation des sols et densification

Consommation d'espaces NAF à vocation d'habitat 2016-2022

	Objectif consommation NAF à vocation d'habitat SCoT 2013-2040	Consommation NAF à vocation d'habitat entre 2013 et 2016	Estimation de la consommation NAF à vocation d'habitat entre 2016 et 2022	% objectif réalisé	Consommation restante
Castets	78	9	8,1	22%	60,9
Léon	65	7	21,1	43%	36,9
Linxe	31	3	18,5	69%	9,5
Lit-et-Mixe	56	6	35,5	74%	14,5
Saint-Julien-en-Born	38	4	22,6	70%	11,4
Taller	13	1	9,4	80%	2,6
Vielle-Saint-Girons	33	4	58,2	188%	-29,2
Lévignacq	12	1	3,6	39%	7,4
Saint-Michel-Escalus	5	1	5,8	135%	-1,8
Uza	5	1	0,2	24%	3,8
CDC	336	37	183,0	65%	116,0

Rappel : Loi Climat et Résilience période de référence 2011/2021, réduction de 50% d'ici 2031

- 61% de l'objectif de consommation d'espaces NAF - reste 116 ha d'ici 2040 soit 6,8 ha par an
- Une augmentation de la consommation des espaces NAF (2016/2022 : 26,14 ha/an pour un objectif 2016/2040 : 12,42 ha/an - référence 2002/2015 : 20,15ha/an)
- Une surconsommation sur les communes de Vielle-St-Girons et St-Michel-d'Escalus sans compter l'année 2023
- Une incohérence avec la polarisation démographique souhaitée

CONSOMMATION D'ESPACE

Artificialisation des sols et densification

Evolution de la densité de logements

	Objectif densité 2013/2040 (logement/ha)	Densité 2013/2016 (logement/ha)	Densité 2016/2022 (logement/ha)
Castets	14	13	16
Léon	12	12	16
Linxe	12	14	16
Lit-et-Mixe	12	13	11
Saint-Julien-en-Born	12	13	15
Taller	12	18	7
Vielle-Saint-Girons	12	11	10
Lévignacq	8	10	8
Saint-Michel-Escalus	8	5	9
Uza	8	5	9
CDC	12	12	12

- Une densité de logements de 12lgt/ha en moyenne respectée
- Des communes avec une densité supérieure à leur objectif

CONSOMMATION D'ESPACE

Artificialisation des sols et densification

Consommation d'espaces NAF à vocation économique 2016-2022

	Objectif consommation NAF à vocation économique SCoT 2016-2040	Estimation de la consommation NAF à vocation économique entre 2016 et 2022	% objectif réalisé	Consommation restante
Castets	110	15,2	14%	94,8
Léon	10	0	0%	10
Linxe	9	3,2	36%	5,8
Lit-et-Mixe	10	2,9	29%	7,1
Saint-Julien-en-Born	10	9,5	95%	0,5
Taller	2	0	0%	2
Vielle-Saint-Girons	12	0	0%	12
Lévignacq	2	0	0%	2
Saint-Michel-Escalus	2	0,6	30%	1,4
Uza	2	0	0%	2
CDC	169	31,4	19%	137,6

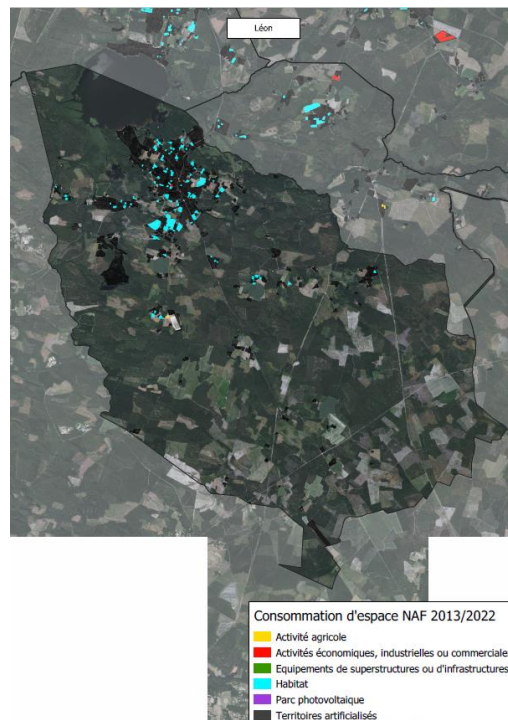
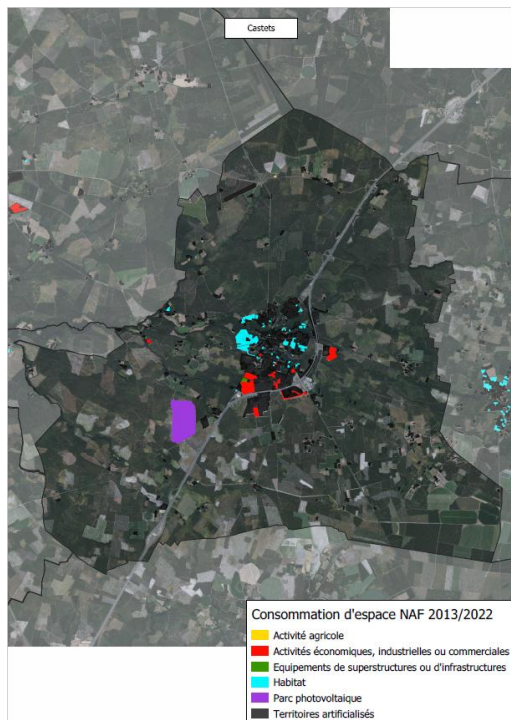
Rappel : Loi Climat et Résilience période de référence 2011/2021, réduction de 50% d'ici 2031

- 19% de l'objectif de consommation d'espaces NAF – reste 137 ha d'ici 2040 soit 8 ha par an
- Une diminution de la consommation des espaces NAF (2016/2022 : 4,5 ha/an pour un objectif 2016/2040 : 7,04 ha/an – référence 2002/2015 : 8,52 ha/an)
- Une consommation quasi-totale sur St-Julien-en-Born
- Un retard sur la consommation prévisionnelle

CONSOMMATION D'ESPACE

Artificialisation des sols et densification

Evolution spatiale de l'artificialisation 2013-2022



Source : OCS, PLU i CC CLN

CONSOMMATION D'ESPACE

Artificialisation des sols et densification

Evolution spatiale de l'artificialisation 2013-2022

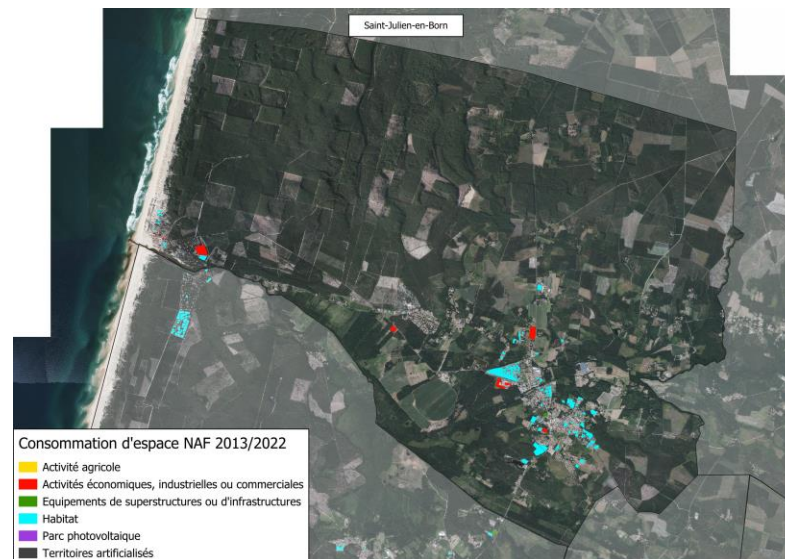
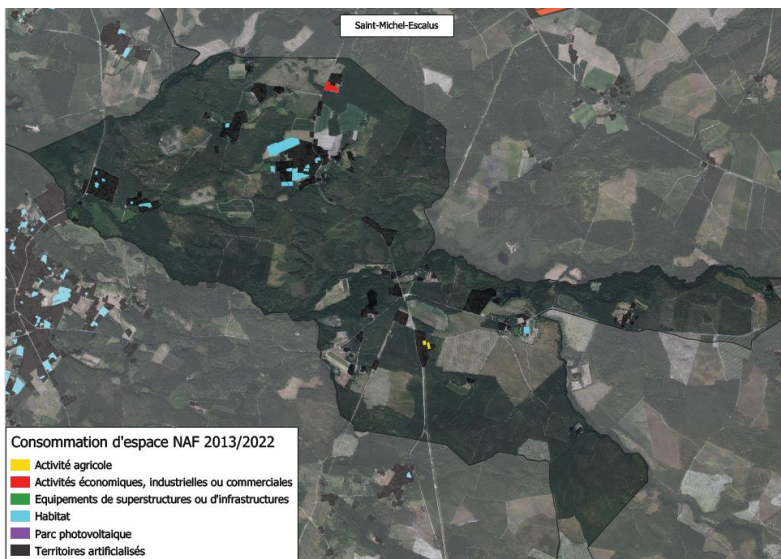


Source : OCS, PLU i CC CLN

CONSOMMATION D'ESPACE

Artificialisation des sols et densification

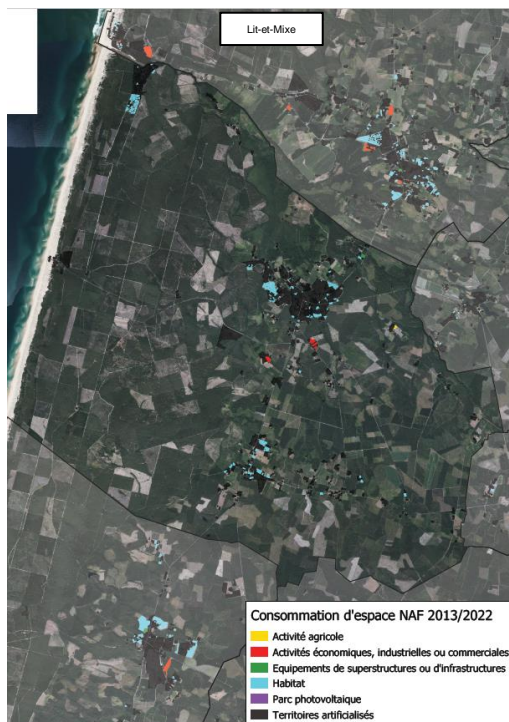
Evolution spatiale de l'artificialisation 2013-2022



CONSOMMATION D'ESPACE

Artificialisation des sols et densification

Evolution spatiale de l'artificialisation 2013-2022



Source : OCS, PLU i CC CLN

CONSOMMATION D'ESPACE

Artificialisation des sols et densification

Evolution spatiale de l'artificialisation 2013-2022



CONSOMMATION D'ESPACE

Artificialisation des sols et densification

- Sur 2016/2022 consommation NAF :
 - 183 ha sur les 298 ha prévus pour l'habitat soit 61% de l'objectif
 - 31 ha sur les 169 ha prévus pour le développement économique soit 19% de l'objectif
 - 11 ha sur les 90 ha prévus pour l'énergie soit 12% de l'objectif
- Objectif 557 ha en 2040 soit 23,2ha/an : 225 ha consommés au total entre 2016 et 2022 soit 32,1ha/an et 40% de l'objectif
- Une diminution de la consommation NAF de 2% (consommation initiale 32,9ha/an)
- La majorité de la consommation d'espace a lieu en extension de l'urbanisation mais sans secteur privilégié, en étalement des zones existantes

CONSOMMATION D'ESPACE

Artificialisation des sols et densification

o Evaluation des effets du SCoT :

- Réduire de 29% la consommation d'espaces NAF et préserver la TVB
- Consommation maximum d'espaces NAF de 298 ha pour le logement et 259 ha pour les activités économiques (dont 90 ha pour les énergies) soit 557 ha au total
- Favoriser l'urbanisation dans les centre-bourgs et en continuité de l'existant
- Densifier afin de limiter les déplacements
- Une densité moyenne de 12 logements/ha (répartition par polarité)

Insuffisant

Insuffisant

Limité

Satisfaisant

Excellent

CONSOMMATION D'ESPACE

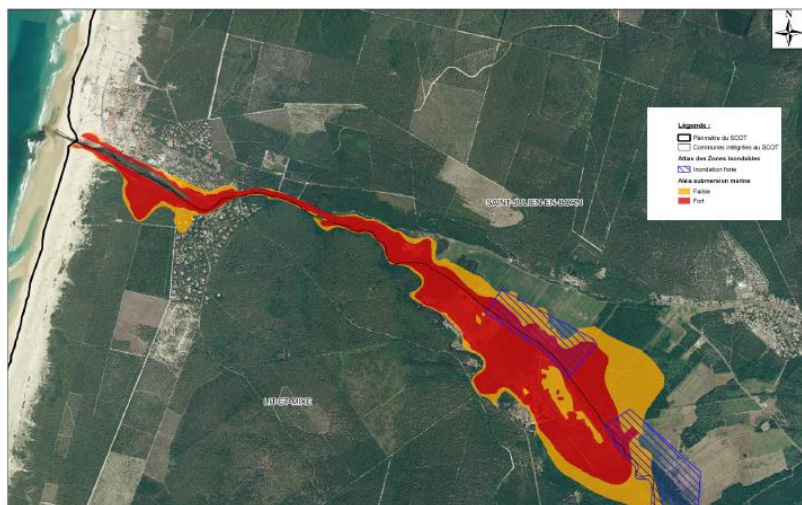
Risques

- Principaux objectifs 2040:
 - Mettre un terme à la construction d'habitations nouvelles dans les espaces sensibles aux risques submersion marine, érosion du trait de côte et feu de forêt

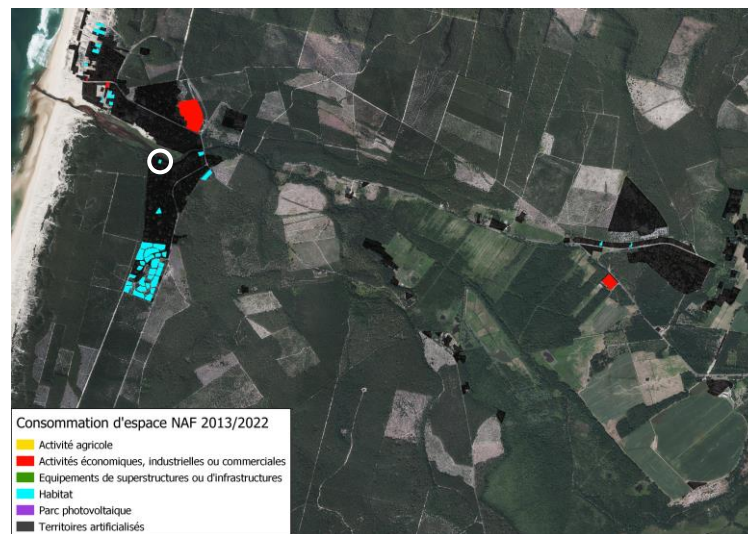
CONSOMMATION D'ESPACE

Risques

Consommation d'espaces NAF en zone de risque submersion marine



Conception ETEN Environnement - Spurce CETE SO, 2010

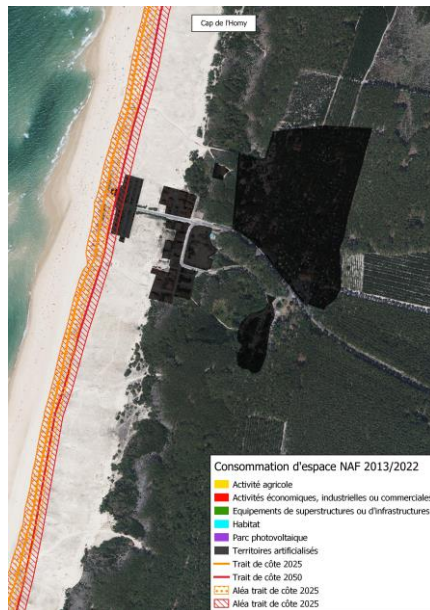
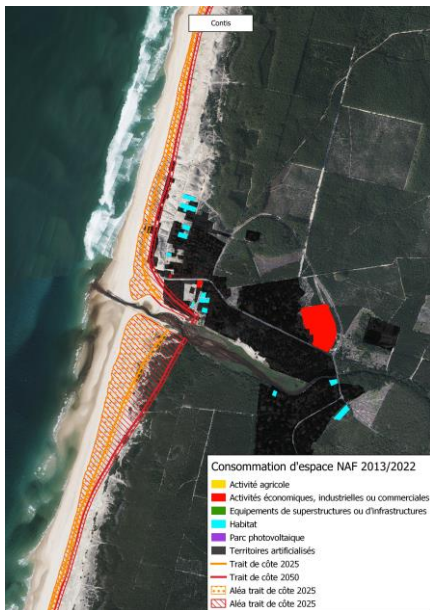


Seule la zone de Contis est exposée au risque submersion marine. On observe qu'une seule construction se situe en zone d'aléa fort entre 2013 et 2022.

CONSOMMATION D'ESPACE

Risques

Consommation d'espaces NAF en zone de risque érosion du trait de côte



Les surfaces en zone U et AU des documents d'urbanisme n'ont pas évolué depuis l'approbation du SCoT à l'exception du reclassement de St Girons plage en zone N (loi littoral)

CONSOMMATION D'ESPACE

Risques

Consommation d'espaces NAF en zone de risque incendie

Près de 90% du territoire est classé en aléa fort.
La majorité de la consommation d'espaces NAF se situe en continuité des zones urbanisées en aléa fort incendie.



CONSOMMATION D'ESPACE

Risques

- o Evaluation des effets du SCoT :
- Mettre un terme à la construction d'habitations nouvelles dans les espaces sensibles aux risques submersion marine, érosion du trait de côte et feu de forêt

Insuffisant

CONSOMMATION D'ESPACE

Logement

- Principaux objectifs 2040 :
 - Construire 4 098 logements (répartition par commune)
 - Augmenter la proportion du parc locatif et collectif
 - Engager un PLH
 - Produire plus de logements sociaux
 - Développer le logement pour les saisonniers
 - Développer un habitat adapté aux personnes âgées

CONSOMMATION D'ESPACE

Logement

Production de logements

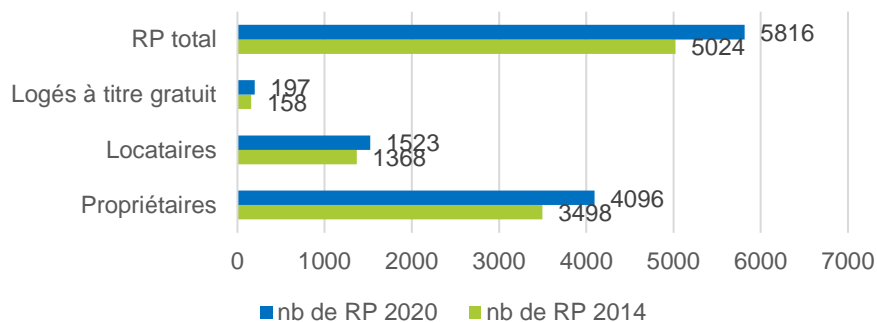
	Objectif SCoT 2013-2040	Logements produits entre 2013 et 2016	Estimation des logements produits entre 2016 et 2022	% de l'objectif 2040	Nombre de logements restant à produire sur la période 2023-2040 - SCoT
Castets	1085	121	132	23%	832
Léon	782	87	343	55%	352
Linxe	374	42	291	89%	41
Lit-et-Mixe	676	75	376	67%	225
Saint-Julien-en-Born	451	51	314	81%	86
Taller	161	18	64	51%	79
Vielle-Saint-Girons	396	44	583	158%	-231
Lévignacq	96	10	30	42%	56
Saint-Michel-Escalus	40	5	54	148%	-19
Uza	37	5	2	19%	30
CDC	4098	458	2189	65%	1701

- 65% de l'objectif de production de logement atteint – reste 1 701 logements à produire d'ici 2040 soit 100 logements par an
- Une surproduction sur les communes de Vielle-St-Girons et St-Michel-d'Escalus sans compter l'année 2023
- Une incohérence avec la polarisation démographique souhaitée

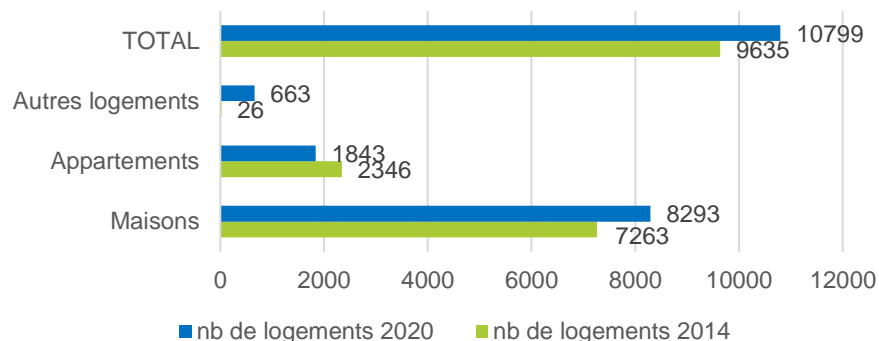
CONSOMMATION D'ESPACE

Logement

Evolution du statut d'occupation RP 2014-2020



Evolution du type de logement 2014-2020



- Le nombre de logements locatifs a augmenté de 11% mais leur représentation dans le parc a légèrement diminué
- La part des logements collectifs a diminué de 21% et sa représentation dans le parc de logements également

CONSOMMATION D'ESPACE

Logement

Elaboration d'un PLH

Le 6 décembre 2021, la Communauté de Communes Cote Landes Nature a fait le choix de s'engager dans une démarche volontaire d'élaboration d'un programme local de l'habitat. Le PLH se compose de 4 orientations stratégiques déclinées en 15 fiches-actions :

1. Organiser la production neuve selon les équilibres territoriaux du SCOT en diversifiant l'offre de logements, en renforçant l'accès abordable dans un contexte de marché tendu
2. Proposer des solutions de logement/hébergement diversifiées et accompagner les ménages souhaitant évoluer dans leur parcours résidentiel
3. S'engager pour la transition écologique en poursuivant les actions d'amélioration sur le parc de moindre qualité, public et privé
4. Piloter et animer la politique locale de l'habitat

CONSOMMATION D'ESPACE

Logement

Le parc de logements sociaux 2016-2021

Communes	Nb RP 2020	nb logements sociaux conventionnés au 01/01/2017	nb logements sociaux conventionnés au 01/01/2022	Part de logement social 2022	Représentation 2022
Castets	1034	74	80	8%	38%
Léon	1023	13	13	1%	6%
Linxe	723	34	42	6%	20%
Lit-et-Mixe	813	28	28	3%	13%
St-Julien-en-Born	849	19	27	3%	13%
Taller	258	-	-	-	-
Vielle-St-Girons	687	18	18	3%	9%
Lévignacq	170	-	-	-	-
St-Michel-Escalus	168	-	-	-	-
Uza	92	-	-	-	-
Côte Landes Nature	5817	186	208	4%	100%

- +22 logements sociaux conventionnés par rapport à 2016, soit 4,4 logements/an :
6 sur Castets, 8 sur Linxe, 8 sur St-Julien-en-Born
- Une polarisation cohérente
- L'objectif du SCoT est de 394 logements supplémentaires d'ici 2040 mais il intègre les logements conventionnés au titre de l'OPAH et les logements communaux sociaux (PALULOS, PLA CFF, ...)
- Objectif du PLH : produire 200 logements sociaux en 6 ans

CONSOMMATION D'ESPACE

Logement

Logement saisonnier

En 2020 le Pays Landes Nature Côte d'Argent a réalisé une enquête sur les besoins en logement/hébergement des saisonniers. Elle a révélé :

- en haute saison seulement 34% des employeurs privés proposent une solution d'hébergement
- 4 logements de propriétaires sont disponibles via le réseau NOMAD', un chalet à Bias et 2 campings

Un projet hôtelier avec hébergement pour saisonniers d'une centaine de places est prévu sur la commune de Saint-Julien-en-Born (PC délivré en janvier 2023) et permettra de répondre en partie aux besoins des saisonniers (structure ouverte 4 mois dans l'année).

La fiche-action 8 du PLH prévoit « Répondre aux besoins en logement/hébergement des saisonniers »

CONSOMMATION D'ESPACE

Logement

L'habitat pour personnes âgées

Le SCoT relève la nécessité de développer un habitat adapté aux personnes âgées.

Le territoire de la CC CLN compte :

- 3 EHPAD (178 places)
- 1 résidence seniors « Tuc de Loun » à Léon (33 logements T1/T1 bis (26) et T2 (7))

Projets :

- résidence autonomie sur Lit-et-Mixe
- petites unités de vie sur St-Julien-en-Born

La fiche-action 6 du PLH prévoit « Accompagner les seniors et ménages en situation de handicap dans l'évolution de leurs besoins »

CONSOMMATION D'ESPACE

Logement

Aire d'accueil des gens du voyage

La Fiche-action 10 du PLH prévoit « Proposer une offre adaptée aux gens du voyage »

Elle a pour objectifs d'organiser l'accueil des gens du voyage sur le territoire et de prendre en compte les besoins de mobilité et de séjour pour certains, les volontés d'ancrage pour d'autres en proposant une réponse adaptée à toutes les situations observées.

CONSOMMATION D'ESPACE

Logement

o Evaluation des effets du SCoT :

- Construire 4 098 logements (répartition par commune)
- Augmenter la proportion du parc locatif et collectif
- Engager un PLH
- Produire plus de logements sociaux
- Développer le logement pour les saisonniers
- Développer un habitat adapté aux personnes âgées

Insuffisant

Insuffisant

Excellent

Limité

Limité

Limité

ENVIRONNEMENT

- o Objectifs concernés:

4.2 Préserver les ressources en eau : eaux de surface et eaux souterraines

4.4 Préserver et valoriser la qualité paysagère et architecturale du territoire

4.5 Economiser les énergies, développer les énergies renouvelables et s'adapter au changement climatique

Eau

Patrimoine et paysage

Energie

ENVIRONNEMENT

Eau

- Principaux objectifs 2040:
 - Préserver la qualité de la ressource en eau (surface et souterraine)
 - Réaliser un schéma directeur de distribution de l'eau
 - Protéger durablement les zones humides

ENVIRONNEMENT

Eau

Eaux superficielles

rivière	Code	Masse d'eau	SDAGE 2022-2027				SDAGE 2016-2021			
			Etat écologique	Etat chimique	Objectif d'état écologique	Objectif d'état chimique	Etat écologique	Etat chimique	Objectif d'état écologique	Objectif d'état chimique
	FRFR280	La Palue du confluent des Forges à l'étang de Léon	moyen	bon	Bon état 2027	Bon état 2015	bon	bon	Bon état 2015	Bon état 2015
	FRFR281	L'Onesse	médiocre	bon	Objectif moins strict	Bon état 2015	médiocre	bon	Bon état 2015	Bon état 2027
	FRFR343	Le courant de Contis du confluent de l'Onesse et du Vignacq à l'océan	moyen	bon	Bon état 2027	Bon état 2015	moyen	non classé	Bon état 2015	Bon état 2021
	FRFR643	Le ruisseau de Magescq de sa source au confluent du Saunus (inclus)	bon	bon	Bon état 2021	Bon état 2015	moyen	non classé	Bon état 2015	Bon état 2021
	FRFR644	La Palue de sa source au confluent des Forges (inclus)	médiocre	bon	Objectif moins strict	Bon état 2015	moyen	non classé	Bon état 2015	Bon état 2027
	FRFR646	Le Vignacq de sa source au confluent de l'Onesse	moyen	bon	Bon état 2027	Bon état 2015	bon	non classé	Bon état 2015	Bon état 2015
	FRFR680	Courant d'Huchet de l'étang de Léon à l'océan	moyen	bon	Bon état 2027	Bon état 2015	moyen	bon	Bon état 2015	Bon état 2021
	FRFR280_1	Ruisseau de Coursat	bon	bon	Bon état 2021	Bon état 2015	bon	bon	Bon état 2015	Bon état 2015
	FRFR280_2	Ruisseau du Cantoy	moyen	bon	Bon état 2027	Bon état 2015	bon	bon	Bon état 2015	Bon état 2015
	FRFR281_7	Ruisseau de Larden	bon	bon	Bon état 2015	Bon état 2015	bon	bon	Bon état 2015	Bon état 2015
	FRFR343_1	Ruisseau de Barrot	moyen	bon	Objectif moins strict	Bon état 2015	bon	non classé	Bon état 2015	Bon état 2015
	FRFR343_2	Ruisseau de la Pétuille	moyen	bon	Objectif moins strict	Bon état 2015	bon	non classé	Bon état 2021	Bon état 2021
	FRFR644_1	Ruisseau de Hontanx	bon	bon	Bon état 2015	Bon état 2015	bon	non classé	Bon état 2015	Bon état 2015
	FRFR644_2	Ruisseau des Forges	moyen	bon	Bon état 2027	Bon état 2015	moyen	non classé	Bon état 2015	Bon état 2021
	FRFRL56_1	Ruisseau de Binaou	bon	bon	Bon état 2021	Bon état 2015	moyen	non classé	Bon état 2015	Bon état 2021
	FRFRL56_2	Ruisseau de Leus Essoles	bon	bon	Bon état 2021	Bon état 2015	moyen	non classé	Bon état 2015	Bon état 2021
	FRFRL56_3	Ruisseau du Couloum	bon	bon	Bon état 2021	Bon état 2015	moyen	non classé	Bon état 2015	Bon état 2021
	FRFRL56_4	Ruisseau du Moulin de Loupsat	bon	bon	Bon état 2015	Bon état 2015	moyen	non classé	Bon état 2015	Bon état 2021

ENVIRONNEMENT

Eau

Eaux superficielles

Masse d'eau côtière		SDAGE 2022-2027				SDAGE 2016-2021			
Code	Masse d'eau	Etat écologique	Etat chimique	Objectif d'état écologique	Objectif d'état chimique	Etat écologique	Etat chimique	Objectif d'état écologique	Objectif d'état chimique
FRFC08	Côte Landaise	bon	bon	Bon état 2015	Bon état 2015	très bon	bon	Bon état 2015	Bon état 2015

lac		SDAGE 2022-2027				SDAGE 2016-2021			
Code	Masse d'eau	Etat écologique	Etat chimique	Objectif d'état écologique	Objectif d'état chimique	Etat écologique	Etat chimique	Objectif d'état écologique	Objectif d'état chimique
FRFL56	Étang de Léon	bon	bon	Bon état 2021	Bon état 2015	médiocre	bon	Bon état 2015	Bon état 2015

10 masses d'eau superficielles en bon état écologique (8 en 2016/2021)
8 masses d'eau superficielles en état écologique moyen (9 en 2016/2021)
2 masses d'eau superficielles en état écologique médiocre (idem 2016/2021)
Toutes en bon état chimique

ENVIRONNEMENT

Eau

Eaux souterraines

Masse d'eau souterraine		SDAGE 2022-2027				SDAGE 2016-2021			
Code	Masse d'eau	Etat chimique	Etat quantitatif	Objectif état chimique	Objectif état quantitatif	Etat chimique	Etat quantitatif	Objectif état chimique	Objectif état quantitatif
FRFG045E	Sables, graviers et galets plio-quaternaires du Sud de la côte sableuse atlantique	bon	bon	Bon état 2015	Bon état 2015			masse d'eau modifiée	
FRFG046A	Sables et graviers plio-quaternaires de la Midouze et de l'Adour	bon	bon	Bon état 2021	Bon état 2015			masse d'eau modifiée	
FRFG070	Faluns, grès et calcaires de l'Aquitainien-Burdigalien (Miocène) majoritairement captif de l'Ouest du Bassin aquitain	bon	bon	Bon état 2015	Bon état 2015	bon	bon	Bon état 2015	Bon état 2015
FRFG081	Calcaires du sommet du Crétacé supérieur majoritairement captif du Sud du Bassin aquitain	bon	bon	Bon état 2015	Bon état 2015	bon	bon	Bon état 2015	Bon état 2015
FRFG082A	Calcaires du Paléocène majoritairement captif du Sud du Bassin aquitain	bon	bon	Bon état 2015	Bon état 2021			masse d'eau modifiée	
FRFG083B	Calcaires, grès et faluns de l'Oligocène majoritairement captif du Sud du Bassin aquitain	bon	bon	Bon état 2015	Bon état 2015			masse d'eau modifiée	
FRFG084	Faluns, grès et sables de l'Helvétien (Miocène) majoritairement captif de l'Ouest du Bassin aquitain	bon	bon	Bon état 2015	Bon état 2015	bon	bon	Bon état 2015	Bon état 2015
FRFG091	Calcaires de la base du Crétacé supérieur majoritairement captif du Sud du Bassin aquitain	bon	bon	Bon état 2015	Bon état 2015	bon	bon	Bon état 2015	Bon état 2015
FRFG105	Sables et graviers du Pliocène captif du littoral aquitain	bon	bon	Bon état 2015	Bon état 2015	bon	bon	Bon état 2015	Bon état 2015

Concernant les masses d'eau souterraines, pas d'évolution, maintien du bon état chimique et quantitatif

ENVIRONNEMENT

Eau

Eaux de baignade

Commune	Point de prélèvement	Type d'eau	Niveau de qualité
Léon	Plage du Lac de Léon	Douce	Excellent
Lit-et-Mixe	Plage du Cap de l'Homy	Mer	Excellent
Saint-Julien-en-Born	Plage de Contis	Mer	Excellent
Vielle-Saint-Girons	Plage du Col Vert (étang de Léon)	Douce	Excellent
Vielle-Saint-Girons	Plage de la Lette blanche	Mer	Excellent
Vielle-Saint-Girons	Plage centrale	Mer	Excellent
Vielle-Saint-Girons	Plage de Arnautchot	Mer	Excellent

7 sites de baignade sont présents sur le territoire (5 en eau de mer et 2 en eau douce)
Des eaux de baignade qui maintiennent une qualité « excellente »

ENVIRONNEMENT

Eau

Zones humides

Selon l'arrêté du 1^{er} octobre 2009, une zone est considérée comme humide si elle présente l'un des critères suivants :

- pédologique



- botanique



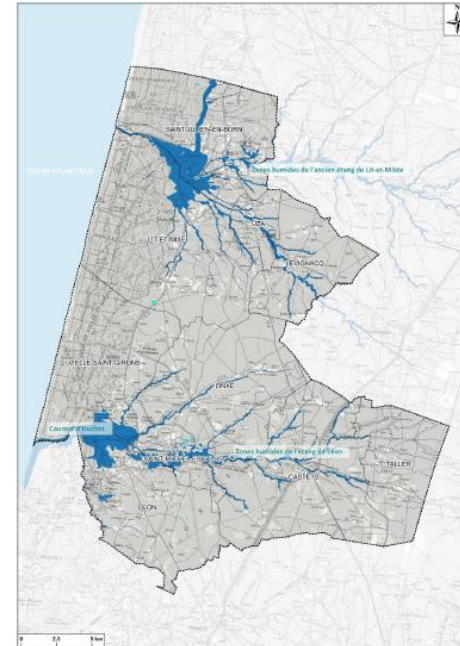
Lande humide à Molinie.

ENVIRONNEMENT

Eau

Zones humides

Dans le cadre du diagnostic et de l'évaluation environnementale du PLUi un inventaire des zones humides a été réalisé sur l'ensemble des parcelles susceptibles d'être ouvertes à l'urbanisation.



Source : ETEN Environnement

< La sous-trame Zones humides

Légende :

- Périimètre du SCOT Côte Landes Nature
- Limite communale
- Réseau hydrographique
- Réservoirs de biodiversité
- Corridors (lagunes)

ENVIRONNEMENT

Eau

Assainissement

Commune	Année d'approbation du schéma communal d'assainissement en vigueur	Assainissement collectif	Assainissement individuel
Castets	2017	x	x
Léon	2018	x	x
Lévignacq	2019	x	x
Linxe	2003	x	x
Lit-et-Mixe	2021 (en cours de finalisation)	x	x
Saint-Julien-en-Born	2002	x	x
Saint-Michel-Escalus	2001	x	x
Taller	Etude en cours		x
Uza	2010	x	x
Vielle-Saint-Girons	2010	x	x

Les schémas communaux d'assainissement de la Communauté de Communes

- L'ensemble des communes possède un schéma communal d'assainissement. Toutefois, certains documents sont anciens et datent de plus de 10 ans voir 20 ans pour certains.
- Les communes de Castets, Lit-et-Mixe et St-Julien-en-Born ont intégré un volet pluvial à leur schéma.
- Taller est la seule commune totalement en assainissement individuel

ENVIRONNEMENT

Eau

Stations d'épuration

Nom	Type	Capacité	Exutoire	Mise en service	Communes raccordées à la station d'épuration
Castets	Boues activées	2 750 EH extension à 5 500 EH en cours	Infiltration	1998	Castets
Léon	Boues activées	8 900 EH	Infiltration	1995	Léon, St-Michel de l'Escalus (Quartier Bas-Rouge)
Lévignacq	Lit planté de roseaux	450 EH	Le Vignacq	2006	Lévignacq
Linxe	Boues activées	4 000 EH	Infiltration	2011	Linxe, St-Michel de l'Escalus
Lit-et-Mixe	Boues activées	15 000 EH	Infiltration		Lit-et-Mixe
Saint-Julien-en-Born	Boues activées	11 000 EH	Infiltration	2002	Saint-Julien-en-Born, quartier des Pelindres à Lit-et-Mixe
Uza	Filtres plantés	350 EH	Le Vignacq	2013	Uza
Vielle-Saint-Girons	Boues activées	13 000 EH	Infiltration	2002	Vielle-Saint-Girons
Vielle-Saint-Girons	Secondaire bio	30 EH		1995	Vielle-Saint-Girons quartier Marpa

Caractéristiques des stations d'épuration de la Communauté de Communes Côte Landes Nature (Source : SATES 40)

- 8 stations d'épuration communales représentant un total de 55 480 EH , capacité nécessaire au vu de la population estivale
- Des stations conformes à la directive eaux résiduaires urbaines
- Une extension de la station de Castets qui passe de 2 700 EH à 5 500 EH.

ENVIRONNEMENT

Eau

o Evaluation des effets du SCoT :

- Préserver la qualité de la ressource en eau (surface et souterraine)
- Réaliser un schéma directeur de distribution de l'eau
- Protéger durablement les zones humides

Satisfaisant

Insuffisant

Satisfaisant

ENVIRONNEMENT

Patrimoine et paysage

- o Principaux objectifs 2040:
 - Préserver l'airial, patrimoine spécifique aux landes
 - Dresser un inventaire des marqueurs paysagers

ENVIRONNEMENT

Patrimoine et paysage

Elaboration d'un inventaire du patrimoine

Dans le cadre du diagnostic du PLUi il a été décidé de réaliser un inventaire du patrimoine afin de disposer d'une vision partagée et d'un bilan actualisé et localisé du patrimoine existant.

Environ 300 aïriax ont été recensés.

Cet inventaire fera l'objet d'une traduction au niveau du zonage avec des zones spécifiques aux aïriax « Nai ». Le PLUi pourra également définir des OAP paysagères.

Une charte patrimoniale et architecturale est engagée par la commune de Lévignacq.

COMMUNE	Patrimoine vernaculaire	dont aïrial et annexe agro-pastorale	Petit patrimoine	Patrimoine végétal	TOTAL	Source inventaire
CASTETS	70	70	-	-	70	PLU
LEON	54	49	1	9	64	PLU + inventaire complémentaire
LEVIGNACQ	19	19	9	-	28	PLU
LINXE	63	35	7	18	88	Inventaire 2021
LIT ET MIXE	48	16	7	18	73	Inventaire 2021
SAINT JULIEN EN BORN	133	28	14	5	152	Inventaire 2021
SAINT MICHEL ESCALUS	32	15	2	16	50	Inventaire 2021
TALLER	50	32	6	6	62	Inventaire 2021
UZA	29	21	5	13	47	Inventaire 2021
VIELLE SAINT GIRONS	31	22	3	14	48	Inventaire 2021
TOTAL	529	<i>dont 307</i>	54	99	682	

ENVIRONNEMENT

Patrimoine et paysage

o Evaluation des effets du SCoT :

- Préserver l'airial, patrimoine spécifique aux landes
- Dresser un inventaire des marqueurs paysagers

Excellent

Excellent

ENVIRONNEMENT

Énergie

- o Principaux objectifs 2040:
 - 90 ha de consommation foncière dédiés aux énergies

ENVIRONNEMENT

Energie

Parc photovoltaïque

A l'approbation du SCoT le territoire comptait déjà le parc de Castets sur une emprise de 45ha.

Depuis un parc de 11ha a été créé sur la commune de Linxe.

Le projet de création d'un parc de 47ha sur la commune de Taller est toujours en cours.

L'enveloppe de 90ha prévue pour ces deux projets s'avère donc surdimensionnée au vu des réalisations avec un ciblage sur deux communes uniquement.

Commune	Enveloppe foncière énergie 2040 (ha)	Surface parc photovoltaïque (ha)	Consommation (ha)	Etat
Linxe	15	11	73%	réalisé
Taller	75	47	63%	en instruction
TOTAL	90	58	64%	

ENVIRONNEMENT

Énergie

- o Evaluation des effets du SCoT :
- 90 ha de consommation foncière dédiés aux énergies

Satisfaisant

TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS

- Objectifs concernés:

2.1 Développer les mobilités respectueuses de l'environnement

2.2 Améliorer les déplacements routiers au sein du territoire en sécurisant les centres bourgs

2.3 Organiser les transports collectifs

2.4 Mettre en place une politique communautaire cohérente en matière de mobilité

2.5 Développer l'attractivité territoriale par l'aménagement numérique

3.1 Inciter et accompagner la création de 2 500 emplois supplémentaires sur le territoire

3.5 Diversifier l'offre touristique

Mobilité

58

Numérique

TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS

Mobilité

- Principaux objectifs 2040 :
 - Elaboration d'un schéma directeur des pistes cyclables
 - Promouvoir de nouvelles mobilités
 - Création de voies nouvelles
 - Organiser les transports collectifs
 - Engager une réflexion sur le transport à la demande

TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS

Mobilité

Elaboration d'un schéma directeur cyclable

En 2016 le territoire comptabilisait 100km de piste cyclable.

Depuis, la CC CLN a élaboré un schéma directeur cyclable qui a été approuvé par le conseil communautaire en 2022. Il est composé de 37 itinéraires projetés à court, moyen et long terme représentant un total de 95 km.

Actuellement 8% des liaisons sont réalisées représentant 3,2 km soit 9% du linéaire et en cours de réalisation représentant 3,8 km soit 6% du linéaire.

Ces itinéraires viennent en complément de la Vélodyssée et de la voie du Littoral.



TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS

Mobilité

Fréquentation des axes principaux

Le trafic routier est resté stable.



Source: CD40

TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS

Mobilité

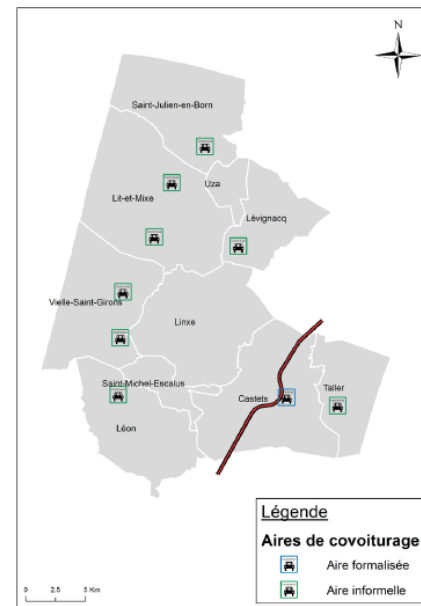
Covoiturage et transports à la demande

Le nombre et la formalisation des aires de covoiturage n'a pas évolué depuis l'approbation du SCoT en 2018.

La commune de Linxe projette de créer une aire de covoiturage formalisée.

Le Département des Landes engage l'élaboration d'un schéma départemental des aires de covoiturage.

Concernant le transport à la demande une réflexion a été engagée à l'échelle communautaire afin de développer ce service.



Conception Côte Landes Nature

TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS

Mobilité

Transport collectif estival

3 navettes gratuites à destination des plages

- Ligne 12 : Contis plage à Cap de l'Homy
- Ligne 3 : Léon lac à St-Girons plage
- Ligne 4 et 4,1 : Taller à St-Girons plage

Complétées par 2 lignes Régionales :

- Ligne 44 : Gare de Dax à Lit-et-Mixe
- Ligne 45 : Gare de Morcenx à Contis plage

	Fréquentation 2016	Fréquentation 2022	Evolution
Lignes communautaires			
12	28537	31278	10%
3	16039	12543	-22%
4	2155	2844	32%
TOTAL	46731	46665	-0,14%
Lignes régionales			
44	631	847	34%
45	96	463	382%
TOTAL	727	1310	80%



Source : Tableau de bord CC CLN

TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS

Mobilité

Communication et sensibilisation

La sensibilisation aux mobilités douces et plus respectueuses de l'environnement passe par de nombreux biais :

- la création d'un challenge vélo
- la promotion du vélo touristique par l'OT
- le festival Eco des pins
- la communication sur les navettes estivales

TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS

Mobilité

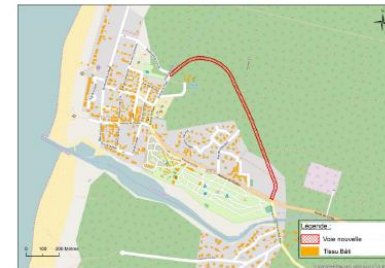
Création de nouvelles voies

Suite à l'approbation du SCoT seule la nouvelle voie de Contis a été réalisée.

La voie nouvelle de Léon



La voie nouvelle de Contis



La voie nouvelle de Lit-et-Mixe



La voie nouvelle de Castets



TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS

Mobilité

o Evaluation des effets du SCoT :

- Elaboration d'un schéma directeur des pistes cyclables
- Promouvoir de nouvelles mobilités
- Création de voies nouvelles
- Organiser les transports collectifs
- Engager une réflexion sur le transport à la demande

Excellent

Satisfaisant

Limité

Limité

Satisfaisant

TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS

Numérique

- Principaux objectifs 2040:
 - Développer les réseaux numériques à haut et très haut débit

TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS

Numérique

Déploiement de la fibre

- Le déploiement de la fibre revêt 2 aspects :
 - économique : pour l'accueil d'entreprises dépendantes de la qualité du réseau numérique
 - déplacement : en permettant le développement du télétravail
- Sur territoire la fibre est déployée par le SYDEC au Sud et PIXL au Nord.

TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS

Numérique

- o Evaluation des effets du SCoT :

- Développer les réseaux numériques à haut et très haut débit

Satisfaisant

ECONOMIE

- Objectifs concernés:

2.5 Développer l'attractivité territoriale par l'aménagement numérique

3.1 Inciter et accompagner la création de 2 500 emplois supplémentaires sur le territoire

3.2 Renforcer et diversifier l'armature commerciale

3.3 Promouvoir un développement industriel durable

3.4 Renforcer la sylviculture et l'agriculture

3.5 Diversifier l'offre touristique

3.6 Développer une offre en équipements et services correspondant aux besoins de la population

Emploi

70

Activité

ECONOMIE

● Emploi

- Principaux objectifs 2040:
 - Créer 2 500 nouveaux emplois entre 2015 et 2040
 - Accompagner la micro-entreprise

ECONOMIE

Emploi

Evolution du nombre d'emplois entre 2014 et 2020

	Communes	2014	Représentation	2020	Représentation	Evolution
Pôles d'équilibre	Castets	1914	41%	2062	42%	8%
	Lit-et-Mixe	512	11%	489	10%	-4%
Pôles relais	Léon	510	11%	553	11%	8%
	Linxe	418	9%	284	6%	-32%
	St-Julien-en-Born	389	8%	452	9%	16%
Pôles de proximité	Lévignacq	71	2%	71	1%	0%
	St-Michel-Escalus	55	1%	41	1%	-25%
	Taller	45	1%	60	1%	33%
	Uza	44	1%	71	1%	61%
	Vielle-St-Girons	704	15%	782	16%	11%
	Côte Landes Nature	4662	100%	4865	100%	4%

Evolution de la part du salariat entre 2014 et 2020

Catégorie	2014	Représentation	2020	Représentation	Evolution
Emplois salarié	3891	83%	3988	82%	2%
Emplois non salarié	770	17%	877	18%	12%
TOTAL	4661	100%	4865	100%	4%

- Une légère augmentation du nombre d'emplois +4%
- +203 emplois en 6 ans, soit 8% de l'objectif 2040
- Une cohérence avec l'armature commerciale
- Une représentation du salariat stable

ECONOMIE

Emploi

Evolution du ration emploi/habitant entre 2013 et 2020

2013 : 1 emploi pour 2,39 habitants

2020 : 1 emploi pour 2,50 habitants

Evolution de la part des micro-entreprises

Création entreprises individuelles 2014	Total entreprises créées 2014	%	Création entreprises individuelles 2022	Total entreprises créées 2022	%
97	123	79%	151	187	81%

- Un ratio emploi/habitant qui augmente légèrement
- Une dominance de l'entreprise individuelle qui se confirme

ECONOMIE

Emploi

o Evaluation des effets du SCoT :

- Créer 2 500 nouveaux emplois entre 2015 et 2040
- Accompagner la micro-entreprise

Limité

Excellent

ECONOMIE

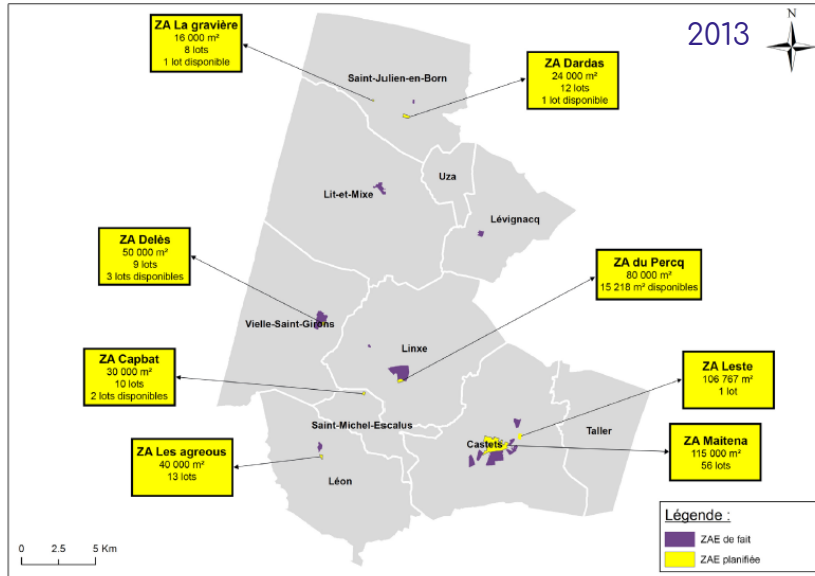
Activité

- Principaux objectifs 2040:
 - Augmenter l'offre foncière avec une enveloppe dédiée de 259ha
 - Conforter l'armature commerciale
 - Pérenniser les activités agricoles et sylvicoles
 - Elaborer une politique touristique communautaire

ECONOMIE

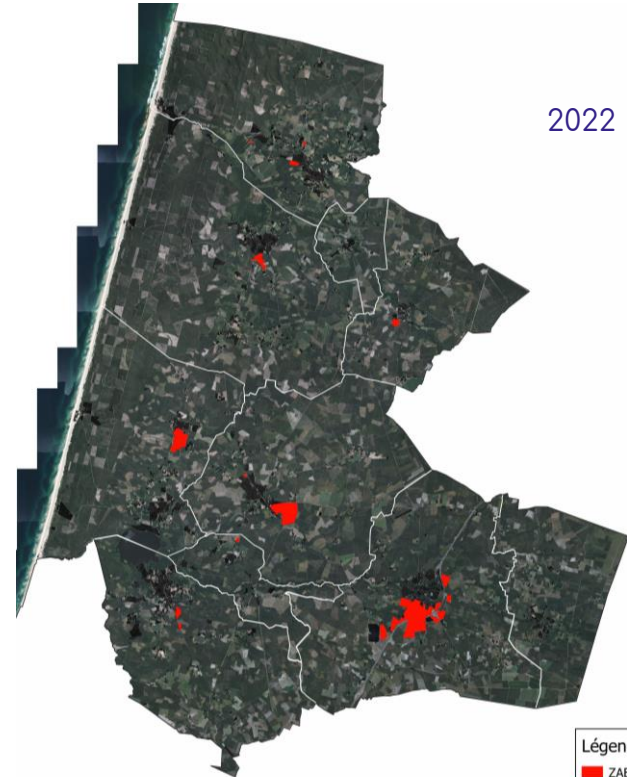
Activité

Cartographie des ZAE



Conception Côte Landes Nature

Suite à l'approbation du SCoT les surfaces dédiées aux ZAE n'ont pas évolué.



ECONOMIE

Activité

Evolution du nombre d'emplois par secteur d'activité entre 2014 et 2020

Secteur d'activité	2014	Représentation	2020	Représentation	Evolution
agriculture	303	6%	184	4%	-65%
industrie	1379	29%	1406	30%	2%
construction	479	10%	448	9%	-7%
commerce, transports, services	1757	37%	1800	38%	2%
administration	891	19%	910	19%	2%
total	4809	100%	4748	100%	-1%

- Une activité agricole en forte baisse -65 %
- Une légère progression des secteurs « industrie », « commerce, transports, services » et « administration »

ECONOMIE

Activité

Agriculture

Communes	Nb d'exploitations 2010	Nb d'exploitations 2020	Evolution nb exploitations 2010/2020	SAU 2010	SAU 2020	Evolution SAU 2010/2020
Castets	17	15	-12%	608	824	36%
Léon	13	7	-46%	187	168	-10%
Lévignacq	4	3	-25%	124	113	-9%
Linxe	9	6	-33%	238	140	-41%
Lit-et-Mixe	15	12	-20%	153	135	-12%
St-Julien-en-Born	10	7	-30%	413	290	-30%
St-Michel-Escalus	5	4	-20%	103	98	-5%
Taller	3	6	100%	88	548	525%
Uza	0	1	-	0	59	-
Vielle-St-Girons	7	1	-86%	67	81	21%
Côte Landes Nature	83	62	-25%	1981	2456	24%

- Un nombre d'exploitations en forte baisse -25% mais des surfaces agricoles qui progressent +24%
- Des exploitations qui s'agrandissent avec une SAU moyenne de 40 ha (+66%)

ECONOMIE

Activité

Tourisme

L'office de tourisme communautaire a engagé l'élaboration d'une stratégie de développement touristique local 2023-2026.

Le diagnostic a été réalisé et l'identité touristique retenue est « l'essentiel est ici ». Elle s'articule autour de 4 axes stratégiques :

1. Equilibre spatial et temporel
2. Tourisme durable et mobilités
3. Cœur de villages
4. Collection de destinations et micro-aventures de plein air
5. Un OT moins promotionnel mais plus développeur

ECONOMIE

Activité

o Evaluation des effets du SCoT:

- Augmenter l'offre foncière avec une enveloppe dédiée de 259ha
- Conforter l'armature commerciale
- Pérenniser les activités agricoles et sylvicoles
- Elaborer une politique touristique communautaire

Limité

Satisfaisant

Satisfaisant

Excellent

BILAN

Analyse critique du SCoT



- Une polarisation démographique cohérente (centralité, intermédiaires, proximité) avec les objectifs du SCoT bien qu'au-dessus des objectifs
- Une répartition des emplois cohérente avec l'armature commerciale bien qu'en-dessous des objectifs
- Une mise en œuvre des actions préconisées (PLH, schéma directeur cyclable, inventaire du patrimoine, ...)
- Un premier exercice pour les élus



- Une non mise en compatibilité des documents d'urbanisme qui laisse le champ libre à une consommation d'espaces et une production de logements sans cohérence
- Plus de la moitié des objectifs analysés avec un effet du SCoT insuffisant à limité (conso NAF, production logements, démographie, emploi, ...)
- Des objectifs globaux inappropriés / des objectifs par commune pas toujours cohérents / des erreurs de calculs/méthodologie
- Une non fongibilité des objectifs trop rigide
- Des prescriptions difficilement applicables / une part des actions relevant de l'initiative privée
- Un dispositif de suivi et d'évaluation limité

Intégration des nouvelles lois

NOUVELLES LOIS

Loi ELAN 23 novembre 2018 – ordonnance 17 juin 2020

Modernisation des SCoT

- Structure du document : PADD → PAS (Projet d'Aménagement Stratégique) et restructuration du DOO autour de grands blocs, une intégration des éléments essentiels du rapport de présentation en annexes qui peuvent également contenir d'autres éléments utiles à l'appropriation du SCOT. Obligation d'intégrer un DAACL.
- Contenu thématique du PAS s'articulant autour de trois piliers : les activités économiques ; les grands éléments de structuration des lieux de vie ; la transition écologique et énergétique.
- Le périmètre du SCOT en invitant à penser au-delà du périmètre intercommunal.
- Le portage du SCOT avec un rôle conforté pour les EPCI au sein de la structure porteuse du SCOT.
- Les postures potentielles du SCOT, pouvant tenir lieu de Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET), de projet de territoire ou encore d'établir un programme d'actions.
- Certains allègements de procédure.

NOUVELLES LOIS

Loi ELAN 23 novembre 2018 – ordonnance 17 juin 2020

Rationalisation de la hiérarchie des normes

- Réaffirmation du rôle pivot du SCoT
- Analyse de la compatibilité du SCoT avec les documents supérieurs tous les 3 ans
- Procédure de modification simplifiée mobilisable
- Mise en compatibilité des documents inférieurs dans l'année suivant l'approbation du SCoT

NOUVELLES LOIS

Loi Climat et Résilience – 22 août 2021

Objectif Zéro Artificialisation Nette (ZAN) à l'horizon 2050

2021/2031

Ne pas dépasser la moitié de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers observée entre 2011 et 2021 (conso espaces NAF = la création ou l'extension effective d'espaces urbanisés sur le territoire concerné.).

2031/2041

Baisse du rythme de l'artificialisation

2041/2050

Baisse du rythme de l'artificialisation jusqu'au ZAN

Le Projet d'Aménagement Stratégique du SCoT fixe les objectifs de réduction d'artificialisation nette des sols par tranches de 10 années.

NOUVELLES LOIS

Loi Climat et Résilience – 22 août 2021

Objectif Zéro Artificialisation Nette (ZAN) à l'horizon 2050



Le SCoT devra décliner les objectifs définis dans le SRADDET.

Si SCoT non modifié ou révisé (approbation) avant le 22 février 2027 pour intégrer les objectifs du SRADDET :
Impossibilité d'ouvrir de nouvelles zones à l'urbanisation par évolution du PLUi sauf dérogation du Préfet.

Procédures et périmètre

PERIMETRE

Ce que dit la loi :

Article L143-28 du code de l'urbanisme

Lorsque le périmètre du schéma de cohérence territoriale est identique à celui d'un plan local d'urbanisme intercommunal : examen de l'opportunité d'élargir le périmètre du schéma, en lien avec les territoires limitrophes.

Ordonnance du 17 juin 2020

Le périmètre du schéma de cohérence territoriale prend en compte les déplacements et modes de vie quotidiens au sein du bassin d'emploi, les besoins de protection des espaces naturels et agricoles ainsi que les besoins et usages des habitants en matière de logements, d'équipements, d'espaces verts, de services et d'emplois.

PERIMETRE

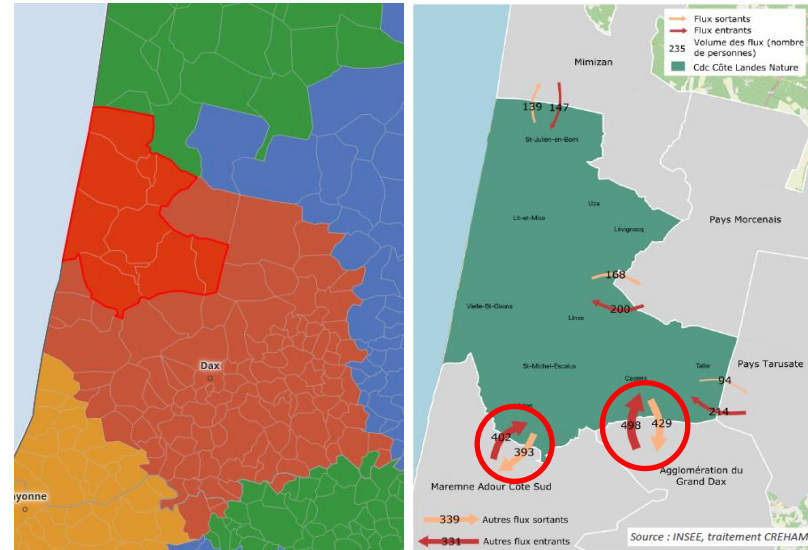
Bassin d'emploi

Selon les données INSEE, le territoire Côte Landes Nature appartient au bassin d'emploi de Dax

Déplacements domicile-travail en liaison avec les territoires extérieurs à Côte Landes Nature

Les principaux flux domicile-travail s'opèrent avec la CC MACS et l'agglomération du Grand Dax.

Entre 400 et 500 personnes affluent de chacun de ces territoires vers CLN et aux alentours de 400 personnes vont travailler sur chacun de ces territoires.



Source : INSEE - bassins d'emplois

Source : PLUi CC CLN - flux domicile-travail

PERIMETRE

4 options:

1- Maintien en vigueur

Peu souhaitable d'après le bilan et pour la prise en compte des évolutions législatives

2- Modification ou révision partielle

Peu souhaitable car seul le DOO peut être modifié et la révision partielle apparaît insuffisante

3- Révision sur le même périmètre

Souhaitable pour le territoire

4- Révision sur un périmètre élargi

Souhaitable selon la loi

PERIMETRE

Option envisagée : 3- Révision sur le même périmètre

Souhaitable pour le territoire

Nécessité d'engager rapidement la révision

- Un PLUi qui sera approuvé en 2024 et qui nécessitera une révision rapide du SCoT (engagement auprès de l'Etat)
- Intégration des objectifs du SRADDET avec approbation du SCoT avant le 22 février 2027 soit dans 3 ans

Contraintes temporelles liées à un élargissement de périmètre

- Modifier le périmètre nécessiterait la création d'un nouveau Syndicat Mixte pour porter le SCoT sur plusieurs intercommunalités
- Un nouveau SCoT réunissant potentiellement 3 anciens SCoT (Côte Landes Nature, MACS et Grand Dax) implique des arbitrages plus complexes
- Grand Dax et MACS des SCoT approuvés en 2014